

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS (CGL)

Société anonyme au capital de 58 606 156 €
Siège social : 69, avenue de Flandre, 59700 Marcq-en-Barœul
303 236 186 R.C.S. Lille Métropole

Comptes sociaux au 31 décembre 2025.

Assemblée générale ordinaire du 28/05/2026

I. — Bilan.
(En milliers d'Euros.)

Actif	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, Banques centrales, CCP		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (note 1)		
à vue	17.194	35.962
à terme	1.216.635	690.332
Créances sur la clientèle (note 2)		
créances commerciales		
autres concours à la clientèle	2.992.961	3.934.029
comptes ordinaires débiteurs		
Affacturage		
Obligations et autres titres à revenu fixe	175.717	91.209
Actions et autres titres à revenu variable	3.752	159
Promotion immobilière		
Participations et activités de portefeuille (note 4)	152.667	142.667
Crédit-Bail et location avec option d'achat (note 5)	2.862.227	2.948.071
Location simple		
Immobilisations incorporelles (note 6)	13.538	11.025
Immobilisations corporelles (note 6)	10.179	10.581
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (note 7)	37.944	43.075
Comptes de régularisation (note 8)	117.479	116.676
Total de l'actif	7.600.293	8.023.786

Hors-Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés		
Engagements de financement (note 19)	359.079	315.427
Engagements de garantie	95.699	52.961
Engagements sur titres		

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit (note 9)		
à vue	5.982	14.409
à terme	5.935.329	6.352.026
Comptes créditeurs de la clientèle (note 10)		
Comptes d'épargne à régime spécial		
à vue		
à terme		
Autres dettes		
à vue	37.294	42.042
Dettes représentées par un titre	500.000	500.000
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (note 10)	500.000	500.000
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Versements restant à effectuer sur titres non libérés		
Autres passifs (note 12)	181.470	191.840
Comptes de régularisation (note 13)	466.681	490.380
Provisions (note 14)	74.161	77.951
Provisions réglementées (note 16)	40.272	57.914
Subventions d'investissement		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées		
Capital souscrit (note 34)	58.606	58.606
Primes d'émission et de fusion (note 15)	1.160	1.160
Réserves (note 16)	200.704	200.704
Ecart de réévaluation		
Report à nouveau (note 34)	26.359	45.202
Résultat de l'exercice	61.983	-18.843
Total du passif	7.600.293	8.023.786

Hors-Bilan	31/12/2025	31/12/2024
Engagements reçus		
Engagements de financement (note 19)		
Engagements de garantie	12.290	14.180
Engagements sur titres		

II. — Compte de résultat

(En milliers d'Euros)	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés (note 20)	197.893	179.821
- Intérêts et charges assimilées (note 21)	211.976	209.739
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées (note 22)	1.071.991	1.059.665
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées (note 23)	937.028	950.229
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable	28.693	24.317
+ Commissions (produits) (note 24)	108.357	122.162
- Commissions (charges) (note 24)	6.267	9.459
+/- Gain ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-232	45
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
+ Autres produits d'exploitation bancaire (note 25)	42.449	39.105
- Autres charges d'exploitation bancaire (note 26)	15.661	22.008
Produit net bancaire	278.219	233.680
- Charges générales d'exploitation (note 27)	148.958	142.921
- Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	2.169	2.686
Résultat brut d'exploitation	127.092	88.073
- Coût du risque (note 28)	56.224	55.727
Résultat d'exploitation	70.868	32.346
+/- Gain ou pertes sur actifs immobilisés	1	-50.805
Résultat courant avant impôt	70.869	-18.459
Impôt sur les bénéfices (note 29)	-26.528	-16.769
+/- Dotations/risques de FRBG et provisions réglementées (note 16)	+17.642	+16.385
Résultat net	61.983	-18.843
<i>Dont Résultat Succursales</i>	<i>- 1.124</i>	<i>- 466</i>

III. — Annexes aux comptes annuels**1. – Règles et méthodes comptables.**

Méthodes comptables. — Les comptes de la Société ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le règlement ANC 2023-03 a mis en cohérence le règlement ANC 2014-07 avec le règlement ANC 2022-06 « modernisation des états financiers ».

Par ailleurs, il est rappelé que les entreprises du secteur bancaire doivent se reporter aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (qui a été modifié par le règlement « modernisation des états financiers »), pour les opérations non visées par le règlement ANC n° 2024-07.

Ces modifications constituent un changement de méthode comptable.
Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

— **Titres de participation et participations dans les entreprises liées** : Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ils sont évalués à la plus faible des valeurs d'acquisition ou d'inventaire déterminée en prenant en compte la quote-part d'actif net, les perspectives de rentabilité et les perspectives commerciales. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

— **Immobilisations incorporelles** : Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, et calculés selon la méthode linéaire sur 3 à 10 ans.

— **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la durée de vie estimée, selon la méthode linéaire et par catégories, selon les durées suivantes :

- Constructions et composants aux constructions : 10 à 50 ans
- Agencements : 10 ans.
- Matériel, mobilier de bureau : 4 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Automobiles : 4 ans.

Les immeubles font l'objet d'une décomposition par composants.

— **Réserve latente** : La réserve latente représente la différence entre l'en-cours financier et la valeur nette comptable du bien loué traduisant le décalage de l'appréciation dans le temps des résultats sur les contrats de LOA et crédit-bail. Lorsque la somme des réserves latentes de l'ensemble des contrats (réserve latente nette) est négative, une dépréciation est comptabilisée en minoration des actifs d'immobilisations louées.

En conformité avec l'article 39 quinquies I du CGI, la société pratique en franchise d'impôt une provision pour réserve latente négative déterminée contrat par contrat.

L'excédent du total des réserves latentes négatives calculé contrat par contrat, sur la réserve latente nette, est comptabilisé en provision réglementée.

— **Crédit-Bail et location avec option d'achat** : Les immobilisations mises en location sont enregistrées hors taxes à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire et selon les durées suivantes par catégories :

- Automobiles : 4 à 5 ans
- Véhicules utilitaires légers : 4 ans.
- Motos : 4 ans
- Bateaux : 8 ans
- Matériels d'Equipeement : 5 ans à 6 ans 2/3

Les loyers payés ou dus par la clientèle sont linéarisés sur toute la durée du contrat de location, conformément à l'article 38-2 bis du Code Général des Impôts.

— **Créances douteuses ou litigieuses** : Les créances douteuses et douteuses compromises sont valorisées par actualisation des flux.

Elles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur montant net de dépréciations. Elles comprennent les échéances impayées, le capital restant dû des dossiers de financement présentant des impayés non régularisés depuis plus de 3 mois, et le cas échéant les indemnités de résiliation contentieuse. Le dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France entraîne systématiquement l'inscription en créances douteuses des échéances impayées et du capital restant dû.

La restructuration d'un dossier avec des échéances impayées en recouvrement amiable entraîne l'inscription en créances douteuses des échéances impayées et du capital restant dû à compter du 01/01/2014.

Les créances douteuses sont réinscrites en en-cours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et qu'il n'existe plus de soldes impayés.

Les créances douteuses compromises sont identifiées au sein de nos créances douteuses et litigieuses, sur base d'attributs particuliers.

Par ailleurs, les créances de type protocole sont maintenues en créances douteuses et litigieuses et dépréciées de façon statistique.

— **Dépréciations des créances douteuses ou litigieuses, passage en perte** : Elles sont calculées en fonction de la perte estimée probable, selon un mode de détermination statistique pour l'activité Retail, et un mode de détermination individuel pour les créances Retail significatives et l'activité Floor plan.

La dépréciation sur base individuelle est déterminée en fonction de l'existence de garanties, de la valeur de revente des biens financés, des phases de recouvrement ou de procédures engagées.

Lorsque la mise en œuvre des opérations de recouvrement ne permet pas de solder une créance client, cette dernière est passée en perte.

— **Provisions** : Une provision est constatée lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

— **Risque de crédit / Provisions collectives** :

L'établissement comptabilise des provisions collectives pour risque de crédit sur des encours dégradés mais non encore identifiés comme douteux au niveau individuel (portefeuilles homogènes).

Suite à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 (Instruments financiers) pour l'établissement de ses comptes consolidés, la société a décidé d'appliquer la méthodologie d'IFRS 9 (stage 1 et stage 2) dans ses comptes sociaux et considère cette approche comme préférentielle car permettant de fournir une meilleure information.

Selon IFRS 9, les encours sont classés en 3 catégories (stage ou étape) :

- Etape 1 (stage 1) : Encours sains/performants (classement initial, absence d'augmentation significative du risque de crédit)
- Etape 2 (stage 2) : Encours dégradés (augmentation significative depuis l'entrée au bilan / impayé depuis plus de 30 jours)
- Etape 3 (stage 3) : Encours douteux / en défaut (situation de défaut / impayé depuis plus de 90 jours)

Le périmètre d'application de ce modèle de provisionnement concerne les encours de crédits (hors encours de leasing) ainsi que les engagements par signature, à savoir les engagements de financement et les engagements de garantie.

— **Indemnités de départ en retraite** : En matière de retraite, les engagements sont uniquement constitués d'indemnités de départ dont les montants sont déterminés en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise, du turnover, d'un effet de revalorisation et d'actualisation et, selon un barème plus favorable que les dispositions de la Convention Collective de l'ASF.

Depuis 2021, l'entité a opté pour un rapprochement avec les dispositions de la norme IAS19 révisée conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 et a appliqué dans ses comptes individuels l'approche dite « C », en tant que changement de réglementation.

— **Instruments financiers** : La société peut utiliser des instruments financiers représentés par des contrats d'échange de taux d'intérêt (swap), qui visent à couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêts.

La société ne supporte aucun autre risque de marché, sur change ou actions.

Les produits et charges relatifs à ces contrats sont le cas échéant inscrits en compte de résultat au prorata temporis. Conformément à la doctrine comptable relative à la comptabilisation des opérations de couverture, les pertes et gains latents ressortant de la valeur de marché estimée des contrats ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux.

— **Coût d'acquisition des dossiers de financement** : Le coût d'acquisition des dossiers de financement est constitué d'une part, des commissions payées aux prescripteurs et d'autre part, des frais de dossier facturés à la clientèle.

Les commissions payées aux prescripteurs et les frais de dossier sont étalés sur la durée probable des contrats soit 30 mois pour les dossiers de financement auto, 48 mois pour les dossiers de financement bateau et 60 mois pour les dossiers de rachat de prêts.

Au bilan, les coûts d'acquisition relatifs à l'activité Crédit sont intégrés à l'en-cours du crédit concerné. Ceux relatifs à la location sont intégrés aux immobilisations louées.

2. – Notes sur le bilan. (En milliers d'Euros)

Note 1. Créances sur les établissements de crédit :

	2025	2024
A vue		
Comptes courants bancaires	12.120	30.388
<i>Dont Succursales</i>	3.837	1.543
<i>Dont réseau SG</i>	12.120	30.388
Intérêts courus		
Prêts moins d'un an	5.074	5.574
Total	17.194	35.962
A terme		
Prêts	1.175.440	650.000
<i>Dont réseau SG</i>	1.175.440	650.000
Intérêts courus / Prêt	1.180	308
Prêts subordonnés aux filiales	40.000	40.000
Intérêts courus / Prêts subordonnés	14	24
Total	1.216.635	690.332

Note 2. Créances sur la clientèle :

	2025	2024
Crédits à la clientèle	2.348.160	3.248.244
<i>Dont Succursales</i>	21.656	8.843
Crédits à l'habitat	283.771	317.144
Intérêts courus	9.145	13.689
<i>Dont Succursales</i>	38	18
Propositions financées et à financer	17.838	33.233
<i>Dont Succursales</i>	450	98
Créances prescripteurs	15.999	38.795
Créances brutes	429.856	371.950
<i>Dont Succursales</i>	691	388
<i>Dont impayés < 90 jours</i>	103.445	86.840
<i>Dont créances douteuses non compromises</i>	197.174	166.299
<i>Dont créances douteuses compromises</i>	129.237	118.811
Dépréciations de créances*	-174.757	-161.525
<i>Dont Succursales</i>	-281	-102
<i>Dont créances douteuses non compromises</i>	- 78.906	- 66.858
<i>Dont créances douteuses compromises</i>	- 95.851	- 94.668
Coût d'acquisition des dossiers de financement	49.186	64.343
<i>Dont Succursales</i>	357	263
Dépôt Risque deliquuidité	13.763	8.156
<i>Dont FCT Couverture Assur.</i>	94	31
Total	2.992.961	3.934.029
(*) <i>Dont dépréciations sur encours non retail pour :</i>		
2025 : -15.197 K€		
2024 : -9.237 K€		

— Ventilation des créances sur la clientèle par type de contrepartie et zone géographique :

	Clients Résidents	Clients Non-Résidents
Particuliers	1.612.723	92.597
Entrepreneurs Individuels	61.830	667
Société NON Financières	1.074.179	128.112
Sociétés Financières	13.708	
Total	2.762.440	221.376

Note 3. Obligations et autres titres à revenu fixe :

	2025	2024
Parts ordinaires FCT	175.700	91.200
Créances rattachées FCT	17	9
Total	175.717	91.209

Valeur brute au 31.12.24	Acquisition en 2025	Cessions en 2025	Valeur brute au 31.12.25
91.200	84.500		175.700

Note 3. bis Actions et autres titres à revenu variable :

	2025	2024
Parts résiduelles FCT	1	0
Créances rattachées FCT	3.751	159
Total	3.752	159

Valeur brute au 31.12.24	Acquisition en 2025	Cessions en 2025	Valeur brute au 31.12.25
300 euros	300 euros		600 euros

Note 4. Participations dans les entreprises liées :

	2025	2024
Valeur brute		
FINASSURANCE	9.604	9.604
SBG FINANCE	3.088	3.088
CONCILIAN	8	8
HCF (ex SEFIA)	102.052	92.052
PRIORIS	37.653	37.653
REEZOCORP	52.008	52.008
Go Boating Finanzierungsmakler GmbH	26	26
GYLF Italie	236	236
Dépréciation		
HCF (ex SEFIA)		
REEZOCORP	-52.008	-52.008
Total	152.667	142.667

— Participation dans les entreprises liées :

Valeur brute au 31.12.24	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Autres 2025 (a)	Valeur brute au 31.12.25
194.675	10.000			204.675

Dépréciation / Participation dans les entreprises liées :

Provision au 31.12.24	Dotation en 2025	Reprise en 2025	Provision au 31.12.25
52.008			52.008

Note 5. Credit bail et location avec option d'achat :

	2025	2024
Immobilisations nettes louées	2.748.543	2.828.729
Dont Succursales	22.253	6.650
Dont Valeurs Brutes	4.819.969	4.903.604
Dont Amortissements	-2.071.426	-2.074.875
Immobilisations en cours	214	52
Créances brutes	150.591	133.601
Dont Succursales	90	125
Dont impayés < 90 jours	17.966	18.012
Dont clients douteux non compromis	53.904	48.871
Dont clients douteux compromis	78.721	66.718
Dépréciations des créances	- 98.479	- 87.401
Dont Succursales	-59	-51
Dont clients douteux non compromis	- 40.555	- 36.213
Dont clients douteux compromis	- 57.924	- 51.188
Coût d'acquisition des dossiers de financement	61.358	73.090
Dont Succursales	520	227
Total	2.862.227	2.948.071

— Passage à l'en-cours financier :

	2025	2024
Immobilisations nettes louées	2.748.543	2.828.729
Dont Succursales	22.459	6.650
Réserve latente positive	675.719	624.745
Dont Succursales	1.127	81
Comptes de régularisation financiers (*)	- 362.486	- 383.615
Dont Succursales	-3.988	929
En-cours financier	3.061.776	3.069.859
(*) Il s'agit pour l'essentiel des loyers constatés d'avance (voir note 13).		

— Mouvements sur les immobilisations brutes louées :

Parc au 31.12.24	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Parc au 31.12.25
4.903.604	1.281.010	1.364.645	4.819.969
7.217	21.338	2.302	26.253

Note 6. Immobilisations propres :

	2025	2024
Immobilisations incorporelles nettes	6.566	5.070
Immobilisations corporelles nettes		
- Terrains et constructions	8.047	8.569
- Agencements	968	964
- Matériels et mobiliers	1.164	1.047
Dont Succursales	17	23
Immobilisations en cours et avances sur immobilisation	6.972	5.956
Total	23.717	21.606

Le détail des immobilisations nettes s'analyse comme suit :

	2025	2024
Immobilisations nettes :		
Valeur brute	94.139	91.126
<i>Dont Succursales</i>	30	28
Amortissements	- 70.422	- 69.520
<i>Dont Succursales</i>	-13	-5
Valeur nette	23.717	21.606

— Mouvements sur les immobilisations brutes :

Parc au 31.12.24	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Parc au 31.12.25
91.126	5.139	2.126	94.139
28	2		30

— Mouvements sur les amortissements :

Amort au 31.12.24	Dotations 2025	Reprises 2025	Amort au 31.12.25
69.520	2.168	1.266	70.422
5	8		13

Note 7. Autres actifs :

	2025	2024
TVA	25.361	24.399
<i>Dont Succursales</i>	2.846	1.200
Avances fournisseurs et apporteurs	2.065	1.464
<i>Dont Succursales</i>	45	38
Clients divers	6.741	11.513
<i>Dont Succursales</i>	514	620
Dépôts versés	2.966	2.993
Prêts et avances aux salariés	31	39
Divers	164	1.312
<i>Dont Succursales</i>	5	
Créances fiscales et sociales	553	318
<i>Dont Succursales</i>	53	
Fournisseurs Débiteurs	63	1.037
<i>Dont Succursales</i>		
Total	37.944	43.075

Note 8. Comptes de régularisation actif :

	2025	2024
Cartes grises et malus	18.749	15.991
<i>Dont Succursales</i>	23	6
Charges constatées d'avance	10.039	5.816
Stocks fournitures	8	8
Produits financiers à recevoir (1)	26.949	23.383
Autres produits à recevoir	36.904	38.688
<i>Dont Succursales</i>	-398	107
Produits à recevoir linéarisation loyers	20.324	18.935
<i>Dont Succursales</i>	97	27
Floor Plan Encaissement	0	2
Intérêts à recevoir	322	362
Divers	4.184	13.491
<i>Dont Succursales</i>	7	36
Total	117.479	116.676
(1) Il s'agit de la quote-part de résultat des SNC Finassurance revenant à CGL ainsi que le Dividende GYLF UK.		

Note 9. Dettes envers les établissements de crédit :

	2025	2024
A vue :		
Comptes bancaires	5.977	4.546
<i>Dont Succursales</i>		1.404
<i>Dont réseau SG</i>	5.977	4.546
Intérêts courus	5	9
<i>Dont réseau SG</i>	5	9
Emprunts	0	9.854
Total	5.982	14.409
A terme :		
Emprunts	5.864.838	6.273.765
<i>Dont réseau SG</i>	5.864.838	6.273.765
Intérêts courus	70.491	78.261
<i>Dont réseau SG</i>	70.491	78.261
Total	5.935.329	6.352.026

Note 10. Comptes créditeurs de la clientèle :

	2025	2024
Soldes créditeurs des dossiers en attente de remboursement	29.149	34.126
<i>Dont Succursales</i>	682	308
Compte courant filiale FINASSURANCE-CONCILIAN	7.981	7.760
Dépôts clients		
Int courus sur C/C	164	156
Comptes à terme	10.292	10.395
Total	47.586	52.437

Note 11. Titres de créances négociables :

	2025	2024
Certificat de dépôts à taux fixe	500.000	500.000
Dettes rattachées		
Total	500.000	500.000

Note 12. Autres passifs :

	2025	2024
TVA	36.006	44.904
<i>Dont Succursales</i>	3	21
Dépôts de garantie des dossiers LOA	20.319	20.243
<i>Dont Succursales</i>	352	69
Dépôts de garantie des dossiers Floor Plan	1.700	1.700
Dépôts de garantie reçus	92	91
Organismes sociaux	1.271	2.778
<i>Dont Succursales</i>	4	14
Fournisseurs à payer	34.420	68.357
<i>Dont Succursales</i>	1.185	205
Compte courant SG	26.699	16.769
Convention avance sur production		
Dettes fiscales et sociales	3.727	3.742
<i>Dont Succursales</i>	2	62
Divers	32	631
<i>Dont Succursales</i>		596
Clients Créditeurs	0	2
<i>Dont Succursales</i>		
Autres Compte courant	57.204	32.623
Total	181.470	191.840

Note 13. comptes de régularisation passif :

	2025	2024
Loyers constatés d'avance	383.827	397.005
<i>Dont Succursales</i>	4.136	942
Charges à payer	55.290	59.697
<i>Dont Succursales</i>	381	287
Intérêts courus	227	307
Salaires et charges à payer	9.304	8.076
Dettes congés payés et charges sociales	11.445	10.783
<i>Dont Succursales</i>	10	10
Impôts et taxes à payer	327	284
Frais de gestion et primes techniques ALD		
Floor Plan – Décaissement non affecté		
Divers	6.261	14.228
<i>Dont Succursales</i>	1.175	8.500
Total	466.681	490.380

Note 14. Provisions :

	2025	2024
Provisions pour engagement de retraite et médaille du travail	5.908	5.802
Provisions litiges	18.237	19.008
<i>Dont Succursales</i>	18	9
Provisions pour risques administratifs	3.073	3.238
Provisions pour risques clientèle	46.943	49.903
<i>Dont Succursales</i>	252	81
Total	74.161	77.951

— Mouvements sur les provisions :

	31/12/2024	Dot./Rep. (compte de bilan)	Dotations (compte de résultat)	Reprises (compte de résultat)	31/12/2025
Provisions pour engagement de retraite et médaille du travail	5.802		632	526	5.908
Provisions litiges	19.008		1.701	2.472	18.237
<i>Dont Succursales</i>	9		9		18
Provisions pour risques administratifs	3.238		0	165	3.073
Provisions pour risques clientèle	49.903		5.889	8.849	46.943
<i>Dont Succursales</i>	81		171		252
Total	77.951		8.222	12.012	74.161

Compte tenu de l'effectif inscrit à la clôture de l'exercice, des mouvements de personnel et des probabilités de présence jusqu'au départ en retraite, le montant actualisé des engagements pour indemnités de départ à la retraite et médaille du travail au 31 décembre 2025 est de 5.908 KEUR, charges sociales incluses et avant incidence de la fiscalité. Cette évaluation a été réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant.

Note 15. Primes d'émission et de fusion :

	2025	2024
Prime d'émission	667	667
Prime de fusion	493	493
Total	1.160	1.160

Note 16. Réserves et provisions réglementées :

	2025	2024
Réserve légale	5.861	5.861
Réserve générale	194.843	194.843
Total	200.704	200.704

— Mouvements sur les provisions réglementées :

31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
57.914	40.272	57.914	40.272
<i>Dont Succursales</i>	48		48

La provision réglementée est constituée par la somme des réserves latentes négatives calculées dossier par dossier.

La réserve latente nette s'élève à 675.719 KEUR dont 1.127 KEUR concernant les Succursales (réserve latente nette positive).

Note 17. Information sur les postes concernant les entreprises liées :

(En milliers d'Euros)	2025	2024
ACTIF		
Dépôt risque de liquidité FCT	13.763	8.156
Parts FCT	179.469	91.368
Participation	152.667	142.667
Comptes courants bancaires	12.120	30.388
<i>Dont Succursales</i>	3.837	1.543
Prêts à vue	5.074	5.574
Prêts à terme	1.213.790	650.000
Intérêts courus	1.183	308
Prêt subordonné	40.000	40.000
Int sur prêt subordonné	15	24
Produits financiers à recevoir	272	313
Clients	12.897	10.860
<i>Dont Succursales</i>	521	593
Divers	241	242
PASSIF		
Comptes courants bancaires	5.977	4.546
<i>Dont Succursales</i>		1.404
Emprunts à vue	0	9.854
Emprunts à terme	5.903.188	6.273.765
Intérêts courus	70.497	78.268
Frais financier à payer	227	307
Dettes représentées par un titre	0	0
Compte courant filiales	7.981	7.760
Intérêts courus s/cc		
Fournisseurs groupe	2.393	2.774
<i>Dont Succursales</i>	7	2
Dépôts de garantie reçus	92	91
Charges à payer	3.978	2.451
<i>Dont Succursales</i>	686	
Divers	23	13 689
RÉSULTAT		
Produits de participation	28.693	24.317
Prestation produits financiers	59.856	70.870
<i>Dont Succursales</i>	255	58
Produits financiers	63.441	31.362
<i>Dont Succursales</i>	4	
Charges financières	198.842	189.148
<i>Dont Succursales</i>	563	
Perte de change	4	5
<i>Dont Succursales</i>	4	5
VNC Titres participations cédés		

Note 18. Emplois et ressources selon la durée restant à courir :

(En milliers d'Euros))	Durée restant à courir au 31 décembre 2025				
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Comptes courants bancaires et prêts (1)	110.927	220.409	896.648	43.000	1.270.984
<i>Dont Succursales</i>	3.837				3.837
Crédits à la clientèle (1)	410.839	721.390	1.003.586	527.717	2.663.532
<i>Dont Succursales</i>	851	2.979	17.920	357	22.107
Prêts à terme à la clientèle financière FCT (4)	239	426	4.179	8.920	13.764
Créances sur la clientèle (2)	121.410	131.616	54.184		307.210
<i>Dont Succursales</i>	4	422	15		441
Créances prescripteurs	15.999				15.999
LOA et Crédit-Bail (3)	202.338	610.842	2.109.435	139.161	3.061.776
<i>Dont Succursales</i>	776	2.039	15.856	928	19.599
Total	861.752	1.684.683	4.068.032	718.798	7.333.265
<i>Dont Succursales</i>	5.468	5.440	33.791	1.285	45.984
RESSOURCES					
Comptes courants bancaires et emprunts (1)	1.139.290	1.498.067	3.094.740	177.068	5.909.165
<i>Dont Succursales</i>	8.750	5.950	23.650		38.350
Dépôts de garantie des dossiers LOA	776	1.606	7.810	10.127	20.319
<i>Dont Succursales</i>			116	236	352
Comptes à terme	10.000				10.000
Titres de créances négociables	211.200	163.800	125.000		500.000
Emprunts obligataires					
Emprunts subordonnés					
Total	1.361.266	1.663.473	3.227.550	187.195	6.439.484
<i>Dont Succursales</i>	8.750	5.950	23.766	236	38.702
(1) Hors intérêts courus (2) Créances nettes, activités crédit et leasing (3) En-cours financiers (hors dépôts de garanties) (4) Dépôt risque de liquidité					

3. – Note sur les éléments de hors bilan.

(En milliers d'Euros)

Note 19. Détail des engagements de hors bilan. — Les engagements sur instruments financiers à terme (swaps, caps) ne figurent pas dans le hors bilan publiable (règlement CRB n°91-01). Ils sont détaillés dans la présente note.

Engagements donnés	2025	2024
Engagements de financement donnés :		
Swaps (1)	1.112.440	650.000
Lignes de sécurité aux établissements de crédit (2)	40.000	40.000
Engagements de financement en faveur de la clientèle (3)	319.079	275.427
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit	95.699	52.961
Total	1.567.218	1.018.388
Engagements reçus :		
Engagements de financement reçus :		
Swaps (1)	1.112.440	650.000
d'établissements de crédit		
Engagements de garantie reçus (4) :	12.290	14.180
Total	1.124.730	664.180

(1) Au 31 décembre 2025, la juste valeur des opérations de swap représente un mark to market négatif de 26 EUR.
Le portefeuille global d'un montant de 1.112. MEUR se compose de swaps Prêt TF/empTV mis en place dans le cadre de la politique de couverture. La durée résiduelle est supérieure à 5 ans

(2) CGL garantit à ses filiales Prioris et Hyundai Capital France une ligne de sécurité (15 M EUR pour PRIORIS et 25 M EUR pour Hyundai Capital France).

(3) Les engagements donnés en faveur de la clientèle concernent les accords de financement pour l'activité Floor Plan accordés aux concessionnaires en partenariat avec les marques.

(4) Auprès des établissements de crédits.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'Euros)

Note 20. Intérêts et produits assimilés :

Sur opérations avec Ets. de Crédit	2025	2024
Comptes et prêts	24.443	15.428
<i>Dont Succursales</i>	-559	
Prêts subordonnés	1.890	1.710
Opérations de SWAPS et CAPS	24.440	11.782
Total	50.773	28.920

Sur opérations avec la clientèle	2025	2024
Intérêts échus	161.992	186.258
<i>Dont Succursales</i>	1.105	242
Intérêts et pénalités	5.262	4.707
<i>Dont Succursales</i>	28	4
Coût d'acquisition des dossiers de financement	-44.499	-55.529
<i>Dont Succursales</i>	-130	-52
Produits sur engagements de garantie donnés		
Intérêts /prêts habitat	12.165	12.947
Total	134.920	148.383

Sur opérations sur titres	2025	2024
Produits parts résiduelles FCT	11.448	2.190
Produits parts juniors FCT	752	328
Total	12.200	2.518
Total général	197.893	179.821

Note 21. Intérêts et charges assimilées

	2025	2024
Opérations avec Ets. De Crédit		
Sur comptes et emprunts	177.901	175.064
Intérêts / Convention Trésorerie	221	528
Intérêts / Certificats de dépôts	12.745	19.174
Sur engagements de garantie reçus	322	200
Intérêts autres	917	1.375
Opérations de SWAPS et CAPS	19.870	13.398
Total	211.976	209.739

Note 22. Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés :

	2025	2024
Loyers afférents à l'exercice	855.725	868.714
<i>Dont Succursales</i>	3.695	723
Coût d'acquisition des dossiers de financement	-52.322	-56.313
<i>Dont Succursales</i>	-201	-41
Intérêts, pénalités et autres produits	15.681	6.317
<i>Dont Succursales</i>	63	
Indemnités de résiliation à recevoir	38.871	38.022
<i>Dont Succursales</i>	-33	99
Plus-value de cessions immobilisations louées	214.036	202.924
<i>Dont Succursales</i>	-319	-109
Total	1.071.991	1.059.664

Note 23. Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées :

	2025	2024
Dotations aux amortissements	934.408	948.218
<i>Dont Succursales</i>	3.469	588
Charges diverses	2.620	2.011
<i>Dont Succursales</i>	3	
Moins-values de cessions des immobilisations louées		
Total	937.028	950.229

Note 24. Commissions. — Les produits correspondent aux rétrocessions de commissions accordées par les Compagnies d'Assurance suite aux placements d'assurance pour les dossiers de la clientèle.

Les charges correspondent aux commissions liées aux accords de marques, aux coûts de prise en charge d'assurance ainsi qu'aux commissions sur opérations bancaires.

Produits	2025	2024
· Commissions diverses	6	8
<i>Dont Succursales</i>	6	8
· Commissions perçues Cie Assurances + Prestations Assurance	108.351	122.154
<i>Dont Succursales</i>	283	64
Total	108.357	122.162

Charges	2025	2024
Commissions accords de marques	2.550	5.994
<i>Dont Succursales</i>	6	
Coût de prise en charge assurance LOA plaisance		
Commissions diverses	3.717	3.465
<i>Dont Succursales</i>	-581	-336
Total	6.267	9.459

A compter de janvier 2023 le schéma de rétrocession des commissions sur produits d'assurance a évolué, en conséquence les commissions sont directement versées à CGL

Note 25. Autres produits d'exploitation bancaire :

	2025	2024
Autres produits	2.462	2.330
Refacturation groupe	15.381	14.558
<i>Dont Succursales</i>	-905	-12
Rentrées sur créances clientèle	2.373	3.138
<i>Dont Succursales</i>	1	
Autres produits accessoires	22.233	19.080
<i>Dont Succursales</i>	-64	
Total	42.449	39.106

Note 26. Autres charges d'exploitation bancaire :

	2025	2024
Cartes grises	8.748	8.134
<i>Dont Succursales</i>	8	1
Malus écotaxe	4.734	5.093
Domages intérêts clients	1.776	6.573
<i>Dont Succursales</i>	10	9
Commissions diverses	403	188
Charges sur stock	0	2.020
Total	15.661	22.008

Note 27. Charges générales d'exploitation :

	2025	2024
Frais de personnel :		
Rémunérations	48.616	46.677
<i>Dont Succursales</i>	590	544
Charges sociales et Fiscales	25.327	24.349
<i>Dont Succursales</i>	50	38
Total	73.943	71.026
Autres frais administratifs :		
Impôts et taxes	5.229	2.978
<i>Dont Succursales</i>	18	8
Autres frais divers de gestion	69.786	68.917
<i>Dont Succursales</i>	298	288
Total	75.015	71.895
Total général	148.958	142.921

Le tableau ci-dessous présente les honoraires facturés par nos commissaires aux comptes au cours des deux derniers exercices :

	KPMG		PricewaterhouseCoopers Audit	
	2025	2024	2025	2024
Certification des comptes	156	152	147	143
Services autres que la certification des comptes (SACC)	0	0	0	0
Total	156	152	147	143

Note 28. Cout du risque.

Les montants repris sous cette rubrique correspondent aux dotations pour dépréciation et reprises en registrées sur :

Les créances :

- stage 1, cf. § règles et méthodes comptables) : en-cours sains/performants (classement initial, absence d'augmentation significative du risque de crédit
- stage 2, cf. § règles et méthodes comptables) : en-cours dégradés présentant une augmentation significative depuis l'entrée au bilan / impayé depuis plus de 30 jours

- les créances douteuses ou litigieuses (stage 3, cf. § règles et méthodes comptables)
- les créances irrécouvrables (passage en perte)
- VNC contentieuses.

La désactualisation est intégrée dans le coût du risque.

Note 29. Impôt. — CGL est intégrée au périmètre d'intégration fiscale dont SOCIETE GENERALE est la société mère. Le bénéfice fiscal s'élève à 103,9 MEUR, l'impôt correspondant s'élève à 26,7 MEUR.

5. – Autres informations.

Note 30. Effectif. — L'effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice 2025 est de 947 personnes dont 500 cadres, 392 employés et 55 personnes en alternance.

Note 31. Rémunération des dirigeants. — Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées à l'ensemble du Conseil d'Administration et des principaux dirigeants de la société (les membres du Comité de Direction) s'est élevé à 1 432 KEUR pour l'exercice 2025.

Les jetons de présence ont été supprimés à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 1995.

Note 32. Consolidation. — CGL et les filiales SGB Finance, Finassurance, Prioris sont intégrées globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe SOCIETE GENERALE, qui elle-même publie des comptes consolidés. Hyundai Capital France est quant à elle consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

Note 33. Ventilation des actions composant le capital social au 31 décembre 2025. — Toutes les actions composant le capital social sont entièrement libérées.

Actionnaires	Nombre d'actions	Nominal	Droit de Vote
GRUPE SOCIETE GENERALE	54.857.868		Simple
<i>Dont SG FINANCIAL SERVICES HOLDING</i>	54.857.868		Simple
PUBLIC	60 872		Simple
Total	54.918.740		

Suite à une délibération du Conseil d'Administration du 29 mars 2001, le nominal des actions CGL a été supprimé dans le cadre de la conversion à l'euro du capital social.

Note 34. Variation des capitaux propres :

	Capitaux propres au 31-déc-24	Affectation de résultat	Résultat de l'exercice	Distribution	Autre mouvement	Capitaux propres au 31-déc-25
Capital souscrit	58.606					58.606
Prime d'émission et de fusion	1.160					1.160
Réserves	200.704					200.704
Ecart de réévaluation						
Report à nouveau	45.202	-18.843				26.359
<i>Dont Résultat Succursales</i>	-171	-466				-637
Résultat	-18.843	18.843	61.983	0		61.983
<i>Dont Résultat Succursales</i>	-466	466	-1.124			-1.124
Provisions réglementées	57.914				-17.642	40.272
<i>Dont Résultat Succursales</i>					48	48
Total	344.743	0	61.983	0	-17.642	389.084

Note 35. Transactions entre parties liées. — Il n'existe pas de transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

Note 36. Evénements survenus au cours de l'exercice. — En octobre 2025 une nouvelle opération de titrisation rechargeable a été réalisée avec succès avec l'émission par le Fonds Commun de Titrisation Red & Black Auto Loans France de notes de différentes classes sur Euronext Paris pour financer l'acquisition de créances automobiles (dette senior 650MEUR). Euro Titrisation agit en tant que société de gestion.

Note 37. Evénements postérieurs à la clôture. — Entre le 31 décembre 2025, date de clôture de l'exercice, et le 31 mars 2026, date d'examen des comptes par le Conseil d'administration, est survenue la guerre au moyen orient. La dégradation de la situation géopolitique n'a pas d'incidence sur la situation comptable et financière de la Société au 31 décembre décrite dans ses comptes individuels. La situation économique dans ce contexte actuel reste néanmoins incertaine. A ce stade, il est difficile de mesurer les impacts éventuels sur l'activité.

La société General Yachting & Leisure Finance Limited (GY&LF UK), filiale à 100 de CGL a été dissoute le 03 mars 2026.

Aucun autre événement significatif, susceptible d'influencer les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, n'est intervenu jusqu'à la date du conseil d'administration d'arrêtés des comptes.

Note 38. Activités en devises. — Les activités réalisées en devise GBP représentent une contre-valeur de 68 MEUR.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2025.)

À l'assemblée générale de la société Compagnie Générale de Location d'Équipements,

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie Générale de Location d'Équipements, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion :

— **Référentiel d'audit :** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

— **Indépendance :** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation. — Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la "Note 1 Règles et méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthodes comptables induites par la première application du règlement ANC n°2022-06 (modernisation des états financiers).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit. — En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

— **Risque de crédit : dépréciation des prêts et créances :**

Notes 2, 5 et 14 de l'annexe aux comptes annuels	
Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose votre société à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Votre société constitue des dépréciations et des provisions collectives destinées à couvrir ce risque. Les principes comptables d'évaluation des provisions collectives sont présentés dans la note "Provision" de l'annexe des comptes annuels. Les provisions collectives intègrent des dépréciations pour pertes de crédit attendues calculées sur la base des encours sains et dégradés. Ces dépréciations sont déterminées principalement sur la base de modèles développés dans le cadre du calcul des dépréciations en normes IFRS. Ces dépréciations pour pertes attendues sont complétées, le cas échéant, par des dotations sur une base sectorielle. Les dépréciations sur les encours douteux des créances sur la clientèle et sur le crédit-bail sont déterminées selon les principes décrits dans les notes "Dépréciations des créances douteuses ou litigieuses, passage en perte" et "Provisions" de l'annexe des comptes annuels : – selon une méthode statistique pour les encours inférieurs à certains seuils opérationnels. Pour ces encours, certains paramètres utilisés reposent sur des estimations de la direction ; – selon une analyse à dire d'expert pour les encours dépassant ces seuils opérationnels. Pour ces encours, la direction a recours au jugement pour déterminer ces dépréciations. En raison de la sensibilité de certains paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation statistique et du recours au jugement dans l'estimation des hypothèses retenues pour déterminer les dépréciations à dire d'expert pour certains encours, nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations et des provisions collectives sur les créances sur la clientèle, sur le crédit-bail et les locations avec option d'achat constitue un point clé de l'audit. <i>Le stock de provisions pour risques clientèle s'élève à M€ 46,9 au 31 décembre 2025. Le stock de dépréciations s'élève à M€ 174,8 pour les créances sur la clientèle et à M€ 98,5 pour le crédit-bail et les locations avec option d'achat.</i>	Dépréciation des encours de crédits pour pertes attendues (provisionnement collectif) Nos travaux ont principalement consisté à : – apprécier l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ; – apprécier l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée à la consistance des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations et analysant les évolutions méthodologiques et les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues ; – apprécier le niveau de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2025. Dépréciation des encours de crédit douteux et contentieux Nos travaux ont notamment consisté à : Pour les encours dont les dépréciations sont calculées selon une méthode statistique : – comprendre les principes et le fonctionnement de cette méthode ; – prendre connaissance des paramètres, retenus par la direction, qui alimentent le modèle statistique et contrôler que leur choix s'inscrit dans une gouvernance établie faisant l'objet d'une documentation ; Pour les encours dont les dépréciations sont déterminées selon une analyse à dire d'expert : – prendre connaissance de la documentation fournie par votre société pour justifier le montant de dépréciations et des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations ; – examiner la pertinence des données et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer le montant des dépréciations sur un échantillon de dossiers de crédit. Nous avons également examiné le caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels en normes françaises.

Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations**Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires****Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie Générale de Location d'Equipements par votre assemblée générale du 31 mai 2024 pour les cabinets KPMG S.A et PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, les cabinets KPMG SA et PricewaterhouseCoopers Audit étaient dans la deuxième année de leur mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

— **Rapport au comité d'audit** : Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant,

nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes :

Paris La Défense, le 13 mai 2026

KPMG SA :

Nicolas De LUZE ;

Associé,

Marcq-en-Barœul, le 13 mai 2026

KPMG SA :

Yann MASSET ;

Associé,

Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2026

PricewaterhouseCoopers Audit :

Alexandre DECRAND ;

Associé.

V. — Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale de la société,

COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION ET D'EQUIPEMENTS

69 avenue de Flandre
59708 MARCQ-EN-BAROEUL

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec la société HYUNDAI CAPITAL FRANCE, dont M. Fabrice PERINA, administrateur de votre société, est administrateur :

Le 22 décembre 2023, le Conseil d'administration a autorisé la signature de conventions de prêt subordonné (« Subsidiary Tier 2 ») avec la société COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS en une ou plusieurs fois d'un montant total cumulé de 50 millions d'euros.

Au cours des exercices antérieurs, trois conventions de prêts ont été signées :

- Le 22 mars 2023, pour un montant de 10 millions d'euros à un taux d'intérêt fixé à Euribor 3 mois + 2,56 % ;
- Le 27 mars 2024, pour un montant de 10 millions d'euros à un taux d'intérêt fixé à Euribor 3 mois + 2,08 % ;
- Le 24 juillet 2024 pour un montant de 20 millions d'euros à un taux d'intérêt fixé à Euribor 3 mois + 2,49 %.

Ces opérations ont notamment visé à renforcer les fonds propres de la Société HYUNDAI CAPITAL France.

Au titre de l'exercice 2025, des produits d'intérêt d'un montant de 1 890 milliers d'euros ont été comptabilisés au titre de ces opérations.

- Avec la société HYUNDAI CAPITAL FRANCE, dont M. Fabrice PERINA, administrateur de votre société, est administrateur :

Conformément au contrat de cession en date du 08 juillet 2021 et conformément aux dispositions statutaires en vigueur, un Contrat de prestations de services (« Services Agreement ») a été autorisé par le Conseil d'administration de HYUNDAI CAPITAL FRANCE le 11 janvier 2022 et signé le 11 janvier 2022 entre les entités COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION

D'EQUIPEMENTS et HYUNDAI CAPITAL France. Ce contrat a pour objet la fourniture de prestations de services par la société COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS (CGL) à la société HYUNDAI CAPITAL France permettant de faciliter le développement de l'activité de cette dernière.

Un avenant n°1 audit Contrat de prestations de services ayant l'objet l'ajout de prestations de services supplémentaires et les coûts afférents a également été autorisé le 04 mai 2022.

Un avenant n°2 audit Contrat de prestations de services ayant l'objet l'ajout de prestations de services supplémentaires et les coûts afférents a également été autorisé le 27 février 2023 avec effet au 11 janvier 2022.

Au titre de l'exercice 2025, des charges générales d'exploitation d'un montant de 16 690 milliers d'euros ont été comptabilisées au titre de ces opérations.

- Avec la société HYUNDAI CAPITAL FRANCE, dont M. Fabrice PERINA, administrateur de votre société, est administrateur :

CGL a signé une lettre de confort dans le cadre de la demande d'agrément de HYUNDAI CAPITAL FRANCE en date du 4 septembre 2006. Au terme de cette lettre de confort, CGL s'est engagée vis-à-vis de HYUNDAI CAPITAL FRANCE à :

- conserver sa participation dans HYUNDAI CAPITAL FRANCE lui conférant le pouvoir de contrôle sur cette dernière ;
- exercer une surveillance sur la gestion de HYUNDAI CAPITAL FRANCE permettant à cette dernière de respecter les obligations imposées par la législation bancaire ;
- répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France de fournir le soutien nécessaire permettant à HYUNDAI CAPITAL FRANCE de se conformer à ses obligations légales et réglementaires.

Aucune charge ou produit n'a été comptabilisé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025.

- Avec la société PRIORIS, dont M. Fabrice PERINA, administrateur de votre société, est Président du Conseil de surveillance et dont M. Vivian TISSIER, directeur général délégué de votre société, est administrateur :

CGL a signé une lettre de confort dans le cadre de la demande d'agrément de sa filiale PRIORIS en date du 4 septembre 2006. Au terme de cette lettre de confort, CGL s'est engagée vis-à-vis de PRIORIS à :

- conserver sa participation dans PRIORIS, lui conférant le pouvoir de contrôle sur cette dernière ;
- exercer une surveillance sur la gestion de PRIORIS permettant à cette dernière de respecter les obligations imposées par la législation bancaire ;
- répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France de fournir, à parité avec la société EMIL FREY MOTORS France (anciennement PGA Motors), le soutien nécessaire permettant à PRIORIS de se conformer à ses obligations légales et réglementaires.

Aucune charge ou produit n'a été comptabilisé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025.

- Avec la société SGB Finance, dont M. Fabrice PERINA, administrateur de votre société, est administrateur et dont M. Ludovic VAN DE VOORD, Président de votre société, est Président et membre du conseil d'administration :

CGL a signé en date du 20 mars 2006 une lettre de confort prévoyant la prise en charge des risques fiscaux éventuels de SGB Finance. Au terme de cette lettre de confort, la société CGL s'engage à prendre en charge les risques fiscaux de SGB Finance dans l'éventualité où ces derniers se traduiraient par des pertes pour la filiale et pour la partie qui ne serait pas prise en charge par les autres actionnaires.

Au titre de l'exercice 2025, une provision pour risques et charges de 1 800 milliers d'euros est comptabilisée au titre de cette opération.

- Avec la société SYS Finance

Dans le cadre d'un contentieux avec l'administration fiscale Espagnole, votre société a émis une lettre de confort au profit de la société SYS Finance.

Cette convention, signée le 7 juin 2022, a fait l'objet d'une approbation par votre conseil d'administration en date du 30 mars 2022.

Aucune charge ou produit n'a été comptabilisé au titre de cette convention au cours de l'exercice 2025.

Les Commissaires aux comptes :

Paris La Défense, le 13 mai 2026

KPMG SA :

Nicolas De LUZE ;
Associé,

Marcq-en-Barœul, le 13 mai 2026

KPMG SA :

Yann MASSET ;
Associé,

Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2026

PricewaterhouseCoopers Audit :

Alexandre DECRAND ;
Associé.

VI. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est établi en vertu des dispositions de l'article L.232-1 du Code du Commerce, , il est tenu à la disposition du public au siège social de la société – 69 avenue de Flandre – 59700 MARCQ EN BAROEUL – SGL/JUR/FRA.

Les comptes de la société ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité.